

APPEL A CANDIDATURE

Remplacement du
lieutenant de louveterie
sur l'UGC de l'Ermitage



En application des dispositions de code de l'environnement et notamment de son article R.427-2, la Préfète de la Haute-Saône va procéder à compter de septembre 2020 à la nomination d'un lieutenant de louveterie pour la période allant du **1er septembre 2020 au 31 décembre 2024**.



Rôles :

- Conseille l'Administration dans la gestion et la régulation de la faune sauvage,
- Organise les battues administratives ordonnées par le Préfet,
- Assure une mission de police de la chasse sur le périmètre de sa circonscription,

Il s'agit d'une fonction entièrement bénévole demandant une grande disponibilité.

Candidature :

Par lettre recommandée avec avis de réception, **avant le 15 août 2020** à :

*Direction Départementale des Territoires -Service Environnement et Risques
24 boulevard des alliés, 70 014 VESOUL CEDEX*

Le dossier de candidature est également disponible sur demande, par courriel à l'adresse : ddt-bfc@haute-saone.gouv.fr

Conditions :

- Etre de nationalité française,
- Habiter en Haute-Saône ou dans un canton limitrophe,
- Jouir de ses droits civiques,
- Posséder un permis de chasser depuis plus de 5 ans,
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse,
- Etre en bonne condition physique et posséder de solides connaissances cynégétiques,
- Etre âgé de moins de 75 ans,
- Entretenir à ses frais, soit au moins 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, **ou** au moins 2 chiens de déterrage.

Les candidats retenus seront convoqués ultérieurement pour un **entretien de motivation et d'évaluation**.